

**Intervention de M. Forst, Secrétaire général de la CNCDH.
Conférence de l'OSCE sur la dimension humaine.
30 septembre 08**

Les défenseurs des droits de l'homme et Institutions Nationales de promotion et de protection des droits de l'homme :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Nous célébrons cette année le 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans un contexte très particulier. Tous les jours, en effet, et partout dans le monde, mais aussi dans notre région, des femmes et des hommes sont bâillonnés, empêchés de se réunir ; la presse est contrôlée, parfois muselée, nous l'avons encore entendu ce matin. Face à ces agissements le rôle des défenseurs des droits de l'homme est fondamental. Ils sont porteurs de l'expression de la société civile dans les pays, défenseurs de la liberté : ils sont la voix de ceux que l'on entend pas.

De même, les Institutions Nationales de protection et promotion des droits de l'Homme deviennent des acteurs de plus en plus nécessaires comme lieu d'expression et de consultation entre les autorités, le parlement et la société civile. Leur rôle s'est accru aux Nations unies, notamment depuis la mise en place de l'Examen Périodique Universel par le Conseil des Droits de l'Homme, mais aussi avec la place qu'elles jouent auprès des organes conventionnels chargés de l'examen des rapports des états sur la mise en œuvre des conventions internationales. Le Commissaire aux Droits de l'Homme a débuté avec les Institutions Nationales des droits de l'Homme un programme sur le suivi de la mise en œuvre des décisions de la Cour Européenne.

Et puisque cette réunion est aussi là pour formuler des recommandations, permettez moi d'en faire quelques unes.

La dernière réunion de l'OSCE consacrée aux défenseurs des droits de l'homme et aux Institutions Nationales a certes entraîné des réactions positives que tout le monde a salué. La création d'un bureau spécialisé au sein du BIDDH, chargé des défenseurs des droits de l'homme et des Institutions Nationales, marque l'engagement de l'OSCE en faveur de ces acteurs privilégiés – intermédiaires entre la société civile et les gouvernements nationaux. La pertinence du projet de premier rapport sur les défenseurs des droits de l'homme est à souligner, je tiens à remercier tout particulièrement le Directeur du BIDDH et l'ensemble de l'équipe pour cette réalisation.

Tout cela est utile et pertinent, mais il me semble que le travail de l'OSCE ne devrait pas s'arrêter là : **un plan d'action pour les défenseurs des droits de l'Homme devrait être adopté.** Notamment lorsque des atteintes à l'existence même de ces acteurs existent encore, dans notre région, comme c'est encore trop souvent le cas. Un plan d'action pour la mise en œuvre d'Institutions Nationales dans les pays de l'OSCE qui n'en possèdent pas encore devrait être élaboré par votre organisation.

Les atteintes portées aux Défenseurs et aux Institutions nationales sont des attaques directes aux Droits de l'homme. L'importance de la présence de ces acteurs sur les scènes, nationale et internationale, est reconnue. **Tous les Etats membres de l'OSCE, devraient envisager la création d'une Institution Nationale, lieu de dialogue entre l'état et la société civile, lieu de médiation dans des situations de conflit.**

Notre Commission française des Droits de l'Homme a créé avec le Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme de l'ONU et le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe un programme d'assistance technique pour les Etats membres afin d'aider à la mise en place en place ce type d'institution, conformément aux Principes de Paris. Peut-être serait-il maintenant souhaitable que l'OSCE se joigne également à cette initiative ?

Je vous remercie.

Michel FORST